

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du jeudi 16 janvier 2025

Etaient présents :

MAILLE-BARBARE Françoise,
BEAUVAIS Sylvain, BOSSU Jean-Marc, CAUCHOIS Alain, CHUFFART Elisabeth, CROSNIER Fanny,
GERVOISE Christian, GINON Philippe, GLACHANT Joël, GOSSET Florence, LECLERC Ghislain, LELEU
Maryse, LURIN Dominique, MICHAELIS Laurence, PIOCHE Dany, PROOT Éric, SCHNEBLE Xavier,
TRIENTZ Hervé et VILTART Isabelle.

Procurations :

BAZARD Laurence à MAILLE-BARBARE Françoise,
ROUVROY Chantal à GLACHANT Joël,
SUEUR Antoine à BEAUVAIS Sylvain.

Absente :

IMBEYA Catherine

Secrétaire :

SCHNEBLE Xavier

Ordre du jour :

1. Information des décisions prises par le Maire par délégation
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2024
3. Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ou de co-maîtrise entre l'OPH de la Somme et la commune - **Question ajournée**
4. Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du CFU
5. Décision modificative n°4
6. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025
7. Modification de la régie de recettes « Locations / Manifestations »
8. Dénomination de la place du jeu de paume
9. Subventions exceptionnelles
10. Solidarité avec la population de Mayotte
11. Recrutement d'un agent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Questions diverses

1 – Information des décisions prises par le Maire par délégation

Madame le Maire informe des décisions prises :

Décision n° 2024-03 : Constatation de dépréciation de créances

Au vu du retard de règlements de plus de 2 ans de plusieurs titres, un mandat a été pris en charge au compte 681 pour un montant de 37.22 € (15% des restes dûs) afin de constituer une provision pour créances douteuses.

Décision n° 2024-04 : Virement de crédits dans le cadre de la fongibilité

Afin de couvrir les dépenses relatives à la démolition d'une maison en péril, il a été effectué un virement du compte 231 (immobilisations corporelles en cours) vers le compte 4541 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers) pour un montant de 26 000 €.

2 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 octobre 2024

Madame le Maire propose d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil municipal qui s'est tenu le 17 octobre 2024.

Pour : Unanimité

3 – Avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ou de co-maîtrise entre l'OPH de la Somme et la commune

Cette question est ajournée et reportée à une réunion ultérieure.

Madame Bazard a quitté la salle à 20 heures 25 pour raisons professionnelles.

4 – Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité dans le cadre du CFU

Par délibération du 20 juin 2014, il a été décidé la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat visant à télétransmettre des actes au contrôle de légalité.

Considérant la généralisation du CFU dès 2024 et l'obligation de transmettre les documents budgétaires au contrôle de légalité par voie dématérialisée, Madame Leleu propose d'autoriser Madame le Maire à signer un avenant à la convention précitée afin de définir les modalités de transmission électronique de ces documents.

Pour : Unanimité

5 – Décision modificative n°4

Afin de constater les recettes à percevoir dont nous n'avons pas connaissance au dernier Conseil municipal et, de passer les frais d'études au chapitre 041 tout en équilibrant le budget, Madame Leleu propose de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Intitulé compte	Montant	Compte	Intitulé compte	Montant
60613	Chauffage urbain	15 000 €	732221	Fonds national de péréquation recettes fiscales intercomm.	21 469 €
60624	Produits de traitement	800 €	748311	Compensation des pertes de bases à la CET	94 800 €
60632	Fournitures / Pt équipement	4 000 €			
6068	Autres matières	1 669 €			
615231	Voirie	94 800 €			
TOTAL		116 269 €	TOTAL		116 269 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Compte	Intitulé compte	Montant	Compte	Intitulé compte	Montant
041/231	Immobilisations corporelles	12 000 €	1323	Subv départ. salle JDP	7 473 €
041/231	Immobilisations corporelles	64 327 €	1323	Subv départ. éclairage pub	7 750 €
			1323	Subv départ. signalétique	49 104 €
			041/203	Frais d'études	12 000 €
TOTAL		76 327 €	TOTAL		76 327 €

Pour : Unanimité

6 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement imprévues et urgentes du 1^{er} trimestre 2025, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2024.

A savoir :

Chapitre 20 : 6 250 €

Chapitre 21 : 160 517 €

Chapitre 23 : 555 003 €

Madame Leleu propose d'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris précédemment et ce avant le vote du BP 2024.

Concernant les travaux de réhabilitation de la friche Maréchal, l'article L1612-1 du CGCT stipule que, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Pour : Unanimité

7 – Modification de la régie de recettes « Locations / Manifestations »

Madame Leleu rappelle la délibération du 10 juillet 2020 créant la régie de recettes « Locations/Manifestations » qui permet de recevoir :

- les chèques de cautions concernant des locations de salles municipales et de matériel,
- les règlements concernant des réservations pour diverses manifestations locales.

Le seuil actuel de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver de 10 000 € n'étant pas suffisant, elle propose de le relever à 20 000 €.

Pour : Unanimité

8 – Dénomination de la place du jeu de paume

Par courrier du 29 mai 2024, les membres de la société de longue paume proposent de donner le nom de Fernand Warin à la place du jeu de paume et d'y apposer une plaque commémorative pour lui rendre hommage lors du tournoi fédéral du 15 juin 2025. Fernand Warin s'occupa de la société et remporta en tant que Président et entraîneur 19 fois le Championnat de France 1^{ère} catégorie (Bouclier de Brennus).

Pour : Unanimité

9 – Subventions exceptionnelles

Nous avons réceptionné le 29 octobre 2024 une demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club de Rosières afin de soutenir leur vocation de club formateur et les aider à organiser leur 50^{ème} anniversaire le 13 septembre 2025.

Cette question est ajournée et reportée à une réunion ultérieure dans l'attente du budget de la manifestation.

Nous avons également une demande de subvention exceptionnelle de la longue paume pour l'organisation du tournoi fédéral qui aura lieu le 15 juin 2025. Ce tournoi sera l'occasion de fêter les 150 ans d'existence de la société. L'aide demandée s'élève à 2 500 €.

Il est proposé de verser la somme de 1 500 euros.

Pour : Unanimité

10 – Solidarité avec la population de Mayotte

Madame le Maire propose de faire un don pour apporter une aide d'urgence aux Mahorais et à l'île de Mayotte après le passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024.

Il est proposé de verser la somme de 1 500 euros.

Pour : Unanimité

11 – Recrutement d'un agent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Dans le cadre de la mise à jour des archives communales, il est nécessaire de renforcer le service administratif pour une période de 6 mois. Madame le Maire propose de faire appel à un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à raison de 17h30 par semaine.

Pour : Unanimité

Questions diverses

- Monsieur Glachant se fait l'interprète de Madame Rouvroy qui a recueilli de nombreuses plaintes d'administrés concernant l'état des trottoirs de la traversée de Rosières. Madame le Maire répond qu'avant de refaire les trottoirs il convient de réaliser l'enfouissement des réseaux ; Monsieur Glachant demande si ces travaux d'aménagement de la traversée de Rosières sont programmés ; il lui est répondu que rien n'est prévu pour l'instant et que ces travaux concernent le Conseil départemental, Terre de Picardie et la commune. Madame le Maire précise que beaucoup de travaux de voirie ont été réalisés au niveau des trous ; prenant à témoin Madame Pioche. A titre indicatif, l'adjointe à la voirie informe que, lors du précédent mandat, elle a demandé le relevé topographique de cette traversée de la ville ; document à disposition de la mandature suivante. Cette dernière ajoute également qu'en cas de gros dégâts sur les trottoirs (affaissements etc.), les services du département interviennent... Pour cet aménagement de la traversée qui était prévu en trois phases, Madame le Maire et Madame Pioche avaient accueilli le directeur général adjoint voirie du Conseil départemental afin de proposer une réalisation de qualité mais, en raison du coût des travaux et du choix d'investir dans d'autres domaines, ce projet a été mis en attente.

- Monsieur Glachant constate que les panneaux de signalisation dans Rosières sont parfois vétustes et illisibles. Madame le Maire prend note...

Séance levée à 21 heures 28.